

| | | |
|--|---|-------------------------|
| Département de l'Aude Arrondissement de Narbonne | REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté - Egalité - Fraternité | Extrait n°2017/009/7.10 |
|--|---|-------------------------|

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LEUCATE

| | |
|--|---|
| <p>DOMAINE : Mesures d'ordre budgétaire et comptable</p> | <p>Séance du Conseil Municipal du 25 mars 2017 à 9 heures Le Conseil Municipal de la Commune de Leucate, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, Sous la présidence de M. Michel PY, Maire.</p> |
| <p>OBJET : Approbation du compte de gestion 2016 : budget « Commune »</p> | <p>Présents : M. Michel PY – Mme Monique CHING – M. René CORBEFIN – M. Yves PICAREL – M. Philippe DESLOT – M. Jean Paul SMALBEEN – M. Daniel PETIT – M. Pierre GUILLON – Mme Christine DUPLISSY – M. Yann HERICOURT – Mme Annie BOFFELLI – Mme Nathalie CHAPPERT GAUJAL – Mme Hamel LAHCINI – Mme Virginie MATHELIN – M. Luca JAULENT – M. Alain PRIVAT – Mme Laure Emmanuelle PHILIPPE – Mme Nancy PALAZZI – M. Serge PARNAUD – M. Patrice BESSON.</p> |
| <p>Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27</p> | <p>Formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Procurations : Mme Louise PAPEGAY à M. Yves PICAREL – Mme Evelyne ROUFFIA à M. Philippe DESLOT – Mme Suzanne GRACIA à M. René CORBEFIN – M. Richard FARINES à Mme Nathalie CHAPPERT GAUJAL – Mme Gaëlle COUSIN à Mme Monique CHING – Mme Caroline BARBEAU à M. Lucas JAULENT – M. Philippe MAZENS à Mme Laure Emmanuelle PHILIPPE.</p> |
| <p>Convocation en date du : 18/03/2017</p> | <p>Secrétaire : M. Yves PICAREL</p> |
| <p>Affichage en date du : 06/04/17</p> | <p>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5212-1 et suivants, Vu le décret n°1587 du 29/12/1962 portant réglementation générale sur la comptabilité publique</p> |
| <p>Transmission en préfecture en date du : 05/04/17</p> | <p>Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'après s'être fait présenter le budget principal "Commune" de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;</p> |

REÇU EN PREFECTURE
le 05/04/2017
Appréciation des agents Préfecture

**CERTIFIEE
EXECUTOIRE**

- par réception
Préfecture le :

05/04/17

Accusé de
réception en
Préfecture du

05/04/17

N°

18828

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Il est proposé au Conseil :

► De déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

► D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents relatifs à ce projet.

**POUR : 22
CONTRE : 0
ABSTENTION : 5**

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.

A Leucate, le 25/03/2017

Le Maire,



Michel PY

REÇU EN PREFECTURE

Le 05/04/2017

Application de la loi n° 2017-099 du 27/01/2017

011-211 02025-20170325-2017_009_7_16-DE